



AG CARE
VISION

Votre sécurité pour l'avenir !

Vous disposez déjà d'une assurance hospitalisation via votre employeur ? Tant mieux ! Mais savez-vous si vous serez toujours assuré lorsque vous partirez à la retraite ou si vous changez d'employeur ? Et moyennant quelle prime ?

AG Care Vision vous offre une solution sur mesure afin de conserver votre assurance hospitalisation à un tarif abordable dans le futur.

Quels sont les avantages d'AG Care Vision ?

Couverture et tarif garantis

Si vous n'avez plus droit à une assurance hospitalisation liée à l'activité professionnelle, le législateur a prévu un filet de sécurité par le biais de la loi Verwilghen. Cette loi vous permet en effet de poursuivre à titre individuel votre assurance hospitalisation liée à l'activité professionnelle. Revers de la médaille : une telle continuation individuelle va de pair avec une (forte) hausse de la prime mensuelle, plus spécifiquement à partir de votre 65^e anniversaire. La prime de votre assurance hospitalisation est en effet calculée en fonction de votre âge : plus vous êtes âgé, plus la prime sera élevée. **AG Care Vision compense cet état de fait en 'figeant' votre âge.**

Un exemple pour illustrer le propos :

En 2010, Anne souscrit une police AG Care Vision. Elle est alors âgée de 35 ans. En 2040, Anne a 65 ans et perd son assurance liée à l'activité professionnelle. Dès ce moment, sa police AG Care Vision est transformée en une assurance **AG Care Hospitalisation** à part entière. Même après 2040, Anne paie le tarif fixé pour une personne de 35 ans en 2010, et non le tarif applicable à une personne de 65 ans en 2040.

Lorsque vous perdez l'assurance hospitalisation liée à votre activité professionnelle, la police AG Care Vision est transformée et **vous bénéficiez des conditions générales et des garanties de l'assurance AG Care Hospitalisation**, et ce même si votre assurance liée à l'activité professionnelle n'était pas souscrite auprès d'AG Insurance ou si la couverture proposée par cette assurance était moins étendue que celle d'AG Care Hospitalisation. Votre contrat actuel prévoit une franchise élevée ? Pas de problème : au moment de la transformation en AG Care Hospitalisation, vous avez la possibilité de supprimer la franchise. Vous bénéficierez donc d'une assurance optimale à l'avenir.

- ▶ **En tant qu'assuré, vous bénéficiez d'une certitude absolue quant au tarif et aux conditions de votre future assurance, indépendamment du nombre de fois où vous changerez d'employeur – et donc d'assurance hospitalisation.**

Couverture complémentaire immédiate

AG Care Vision ne se contente pas de maintenir votre assurance hospitalisation à un tarif abordable. **Offre unique sur le marché, AG Care Vision vous garantit également des avantages supplémentaires en complément de votre assurance liée à l'activité professionnelle.** Les frais médicaux qui ne sont pas couverts par l'assurance contractée via votre employeur vous sont par exemple remboursés. Le traitement d'une maladie grave qui n'est pas couverte par le plan lié à l'activité professionnelle est lui aussi intégralement indemnisé.

- ▶ **AG Care Vision constitue le complément indispensable à l'assurance liée à l'activité professionnelle. Vous continuez donc à tout moment et en tous lieux à bénéficier d'une couverture intégrale des frais médicaux, à vie.**